

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 170 de la municipalité de Saint-Thuribe.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

1. Lors d'une séance tenue le 8 mai 2017, le conseil de la municipalité de Saint-Thuribe a adopté un projet de règlement intitulé « *Règlement numéro 196 modifiant le règlement de zonage numéro 170 afin de créer la nouvelle zone mixte M-5 à même une partie de la zone mixte M-2 et de revoir l'indice d'occupation du sol dans les zones agricoles dynamiques A et agroforestières AF* ». Ce projet de règlement concerne plus particulièrement la création d'une nouvelle zone mixte à l'endroit de l'ancienne école et vise à permettre de régulariser dans ce secteur un usage commercial. Le projet de règlement consiste aussi à augmenter l'indice d'occupation du sol.
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 12 juin 2017 à 20h00 dans la salle du Conseil située au 375 A, rue Principale Saint-Thuribe. Au cours de cette assemblée, ledit projet de règlement sera expliqué et le conseil entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. Le projet de règlement peut être consulté au bureau de la municipalité situé au 385, rue Principale, aux heures régulières de bureau, soit le lundi, mercredi et jeudi de 9h00 à 11h30 et de 13h00 à 16h30.
4. Le projet de règlement adopté contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
5. La nouvelle zone mixte M-5 qui sera créée à même une partie de la zone M-2 est illustrée sur le croquis ci-dessous :

